

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°2 SECTEUR DE CHANTEMERLE - ACQUISITION DE L'ALLEE DES CHENES ET DE L'ALLEE DES CHATAIGNIERS EN VUE DE
LEUR CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

DCM-2013-129
N° 2

ARRONDISSEMENT
DE CHAMBERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBERY

VILLE DE
CHAMBERY

OBJET : SECTEUR DE CHANTEMERLE - ACQUISITION DE L'ALLEE DES CHENES ET DE L'ALLEE DES CHATAIGNIERS EN VUE DE LEUR CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

SEANCE DU 22 juillet 2013

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 27

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Charlène Galea, Michel Haudry, Michel Julien, Bernadette Laclais, Luc Letoffe, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Jean-Claude Trotel, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 3

Nicole Guilhaudin, Hugues Manouvrier, Corinne Townley

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Isabelle Herlin a donné pouvoir à Marc Vilain, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013

N°2 SECTEUR DE CHANTEMERLE - ACQUISITION DE L'ALLEE DES CHENES ET DE L'ALLEE DES CHATAIGNIERS EN VUE DE LEUR CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Rapport de Michèle Ferrer

La Ville de Chambéry est régulièrement sollicitée depuis 2008, par le représentant des copropriétaires de l'allée des chênes et de l'allée des châtaigniers, en vue du classement dans le domaine public routier de ces deux voies, cadastrées section AZ sous les numéros 83 et 84.

Les voiries de ce secteur de Chantemerle (rue des peupliers, rue de Caramagne, allée des frênes) sont déjà intégrées au domaine public. Aussi, dans un souci d'uniformité de traitement des habitants chambériens et compte tenu de l'ancienneté de la demande, l'acquisition à titre gratuit de ces deux allées en vue de leur classement dans le domaine public routier, paraît également souhaitable.

Les conditions de l'acquisition par la commune de ces deux allées sont les suivantes :

- La Ville de Chambéry prend à sa charge la remise à niveau de l'éclairage public, actuellement située dans les propriétés privées des riverains qui sera repositionné sur le futur domaine public. ;
- La remise en état des terrains privés, consécutive aux opérations de remise à niveau de l'éclairage public, reste à la charge de leurs propriétaires ;
- Le balayage est assuré par les services municipaux, le déneigement restant conditionné à la praticabilité technique.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Décide l'acquisition, à titre gratuit, de l'allée des chênes et de l'allée des châtaigniers, cadastrées section AZ numéros 83 et 84, en vue de leur classement dans le domaine public routier;
- 2) Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents nécessaires à l'acquisition des voies concernées ;
- 3) Dit qu'en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, l'acquisition sera dispensée de tous droits et taxes d'enregistrement et de publicité foncière.

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	45
- présents :	27
- délégations de vote :	15
- absents :	3

Mis aux voix, le rapport est adopté par :

41 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION(S)

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire
Bernadette Laclais